



Réf : PR017

MAJ : 07/23

Public concerné

Tous les Sauveteurs
Secouristes du Travail
Effectif mini : 4 personnes
Effectif maxi : 10 personnes

Durée

1 jour - 7 heures

Pré-requis

Etre titulaire d'un certificat
de SST

Méthodes pédagogiques

Recueil des attentes des
stagiaires
Alternance théorie/pratique
(cas concrets)

Moyens et techniques pédagogiques

Support pédagogique remis
à chaque stagiaire

Lieu

En INTER : nous consulter
En INTRA : dans vos locaux

Sauveteur Secouriste du Travail : Maintien et actualisation des compétences

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de maintenir ses compétences de SST pour :

- tenir son rôle d'acteur de la prévention face au risque de transmission du COVID-19
- adopter un comportement adapté et intervenir efficacement face à une situation d'accident, conformément à l'éventuelle évolution des techniques et conduites à tenir
- contribuer à la mise en œuvre d'actions au profit de la santé et sécurité au travail

Contenu du stage

Généralité

Bilan des accidents du travail survenus dans l'entreprise
Bilan des interventions des SST
Rappel des principes de prévention

Actualisation de la formation

Risques de l'entreprise ou de l'établissement
Conduite à tenir face au risque de transmission du COVID-19
Conduite à tenir si un cas de COVID-19 survient dans l'entreprise
Actualisation du programme SST

Révision du programme et des gestes d'urgence

La protection

L'examen de la victime

L'alerte

Les gestes de secours :

- la victime saigne abondamment
- la victime s'étouffe
- la victime est inconsciente et ne respire pas – Utilisation du défibrillateur (DAE)
- la victime est inconsciente et respire
- la victime se plaint d'un malaise
- la victime se plaint d'une brûlure
- la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

Mises en situation d'intervention sur accidents de travail simulés

***Face au risque de transmission du COVID-19, le respect de la distanciation et des mesures barrières reste la règle.
Certains gestes ne seront pas pratiqués par les stagiaires***

Maintien et actualisation des compétences

La périodicité des sessions de maintien et d'actualisation des compétences est fixée à 24 mois

Dispositif de suivi et d'évaluation

Evaluation en cours d'acquisition sous forme d'exercices pratiques

Validation de la formation : Document INRS

Evaluation de satisfaction

Profil du formateur

Nos formateurs et consultants sont choisis pour leurs expertises métiers, leurs compétences pédagogiques

« Les mesures barrières et de distanciation physique seront rappelées à chaque ouverture de stage et le formateur veillera à leur application tout au long de la formation »